

Lorsque qu'une erreur de médicament survient



Ressource pour les résidents et les familles – Questions fréquentes

Cette ressource a été élaborée dans le cadre de l'initiative ontarienne en SLD, Renforcer la sécurité des médicaments en soins de longue durée.

Malgré la bonne volonté du personnel soignant, des erreurs médicamenteuses peuvent se produire dans un établissement de soins de longue durée. Il est important que vous sachiez à quoi vous attendre du personnel et des médecins de votre établissement à la suite d'une erreur médicamenteuse. Il est également important de connaître vos droits en tant que résident.

La plupart des erreurs de médicaments n'entraînent pas de préjudice, mais une erreur peut vous exposer à un risque de préjudice. **Si vous pensez qu'une erreur médicamenteuse s'est produite, parlez-en immédiatement à votre prestataire de soins ou à un membre de votre famille.**

À quoi s'attendre du personnel lorsqu'une erreur de médicament survient*

- PRENDRE DES MESURES POUR S'ASSURER QUE VOUS ALLEZ BIEN ET FOURNIR DES SOINS S'IL EST NÉCESSAIRE
- VOUS DIRE QU'UNE ERREUR EST SURVENUE ET S'EXCUSER
- RECHERCHER COMMENT L'ERREUR S'EST PRODUITE ET LE PARTAGER
- VOUS INVITER À PARTAGER VOS IDÉES SUR LA FAÇON DE PRÉVENIR CE TYPE D'ERREUR
- ESSAYEZ DE L'EMPÊCHER DE SE RÉPÉTER À NOUVEAU

*Des erreurs médicamenteuses différentes peuvent exiger d'apporter des changements à ces mesures.

L'ISMP Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. L'ISMP Canada travaille en collaboration avec les professionnels et les établissements de santé, le public et les proches aidants.

www.ismpcanada.ca/fr

L'initiative **Renforcer la sécurité des médicaments en soins de longue durée** est financée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Les opinions exprimées ici sont celles de l'ISMP Canada et ne reflètent pas nécessairement celles de la province.

Lorsque qu'une erreur médicamenteuse survient



Ressource pour les résidents et les familles – Foire aux questions (FAQ)

1. Où et comment un résident ou un membre de sa famille peut-il signaler une erreur médicamenteuse ou ses préoccupations concernant les soins reçus?

- Si vous croyez qu'il y a eu une erreur dans l'administration de vos médicaments, dites-le immédiatement à votre prestataire de soins et/ou au directeur des soins.
- Si une erreur s'est produite dans l'administration de vos médicaments, veuillez en aviser l'ISMP Canada via www.erreurmed.ca. Vous pouvez le faire de façon anonyme **ou** vous pouvez nous laisser vos coordonnées pour que nous puissions communiquer avec vous.
- En tant que résident d'un foyer de soins de longue durée en Ontario, signalez vos préoccupations au foyer, et si le problème n'est pas résolu, les résidents et les familles peuvent appeler la Ligne ACTION des Soins de longue durée, sans frais, au 1 866 434-0144. Vous trouverez plus de renseignements à l'adresse suivante Soins de longue durée en Ontario | ontario.ca

2. Quels sont mes droits en tant que résident d'un foyer de soins de longue durée?

- Il est important que tous les résidents et les membres des familles de l'Ontario connaissent la [Déclaration des droits des résidents](#) qui est inscrite dans la [Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée](#) et les règlements afférents. Vous pouvez également communiquer avec un avocat pour discuter de vos droits reconnus par la loi.

Questions à poser ou notes

L'ISMP Canada est un organisme national indépendant à but non lucratif engagé à la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans tous les secteurs de la santé. L'ISMP Canada travaille en collaboration avec les professionnels et les établissements de santé, le public et les proches aidants.

<https://ismpcanada.ca/fr/>

L'initiative Renforcer la sécurité des médicaments en **soins de longue durée** est financée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Les opinions exprimées sont celles de l'ISMP Canada et ne reflètent pas nécessairement celles de la province.